

Reçu le 7 février 1943
Janvier 43

35
X

CIRCULAIRE DE L'HOMME DE CONFIANCE PRINCIPAL DU
STALAG VI. J. KREFELD FICHTENAHN
=====

VETEMENTS. - Le Gouvernement français a envoyé dernièrement au Stalag un certain nombre de lots d'effets de la Croix-Rouge. J'en ai obtenu le contrôle complet. Je précise que les Kdos. de l'ex-Stalag VI.F. maintenant rattachés au VI.J. ne bénéficieront pas de la distribution de ces effets. L.H. de C. du VI.f. les en a fait bénéficier il y a quelques semaines. Néanmoins, les camarades qui, entre temps, sont passés de Kdos. du VI.F. à d'anciens Kdos. du VI.F. pourront ne faire connaître par l'intermédiaire de leur H. de C. leurs besoins; j'ai constitué au Camp une petite réserve et dans la mesure où cela ne sera possible, je leur donnerai satisfaction.

La plupart d'entre vous ont surtout besoin de chaussures. Or vous connaissez aussi bien que moi les difficultés qui existent en France à ce sujet.

Ne vous étonnez pas si nous n'avons reçu que 950 paires de chaussures 150 paires de galoches et 180 paires de sabots pour 13.000 hommes, et si la répartition dont votre Kdo. profitera est faible.

Les effets qui vous seront remis par l'intermédiaire de la Croix-Rouge ne sont, ni propriété allemande, ni propriété personnelle. Ils restent appartenir à la Croix-Rouge et vous sont délivrés à titre de "prêt à usage". Je ne tolérerai pas notamment que certains d'entre vous expédient ces objets en France comme cela s'est déjà produit dans des Kdos. de l'ex-Stalag VI.F.

Les sanctions les plus graves seront prises avec accusations de vol et de détournements. Pensez que si vous n'avez pas besoin d'un effet que vous tenez, un autre camarade en aurait l'utilité.

Les manteaux, vestes, pantalons, chemises, caleçons, chaussures ont été marqués par nos soins des lettres "L.F." (Liebesgabe Französische). Les chaussettes, pull-over, mouchoirs, serviettes, sabots n'ont pu être marqués; leur caractère de don de la Croix-Rouge reste néanmoins identique.

Ces effets doivent être portés sur les cartes individuelles d'habillement avec les lettres "L.F." Les Kdosführer ont reçu des autorités allemandes du Stalag, des instructions à ce sujet. Les H. de C. des Kdos. voudront bien veiller à ce que ces formalités soient accomplies.

Les Kdosführer ont reçu du Stalag, des instructions aux termes desquelles aucun P.G. ne peut avoir 2 capotes, 2 vestes, 2 cuvettes, 2 paires de chaussures; il en résulte que si l'un d'entre vous reçoit l'un de ces effets, il devra rendre aux autorités allemandes celui qu'il possédait avant (en principe il gardera celui qui est en meilleur état). Pour les chemises, le Kdosführer pourra, si le P.G. qui en aura reçu une de la Croix-Rouge, en possède 2 militaires, retirer l'une de ces 2 chemises militaires. Pour tous les autres effets, il ne doit en aucun cas être remis aux autorités allemandes du Kdo. ou de la Cie. un effet quelconque, usagé ou non, en échange de l'effet de Croix-Rouge reçu.

À la réception des effets, les H. de C. des Kdos. auront, comme pour les vivres de la Croix-Rouge, 3 bordereaux à signer: 1 restera à la Cie. le 2^e nous reviendra au Stalag, le 3^e en restera au Kdo. Les H. de C. sont priés de signer lisiblement en indiquant leurs matricules.

En cas de difficultés quelconques, les H. de C. sont priés de nous aviser immédiatement. Les réclamations sont à faire par mon intermédiaire à l'Adjudant-Chef DAUTREY, chef des Services de la Croix-Rouge.

CROIX-ROUGE. - Depuis quelques semaines, circulent au sein du Stalag des bruits concernant un soi-disant détournement de vivres de la Croix-Rouge qui aurait été opéré par les responsables français de la marche de ce service.

Les rumeurs les plus ineptes ont volé de Kdos. en Kdos. Pour les uns, un wagon d'huile et de café (rien que ça) avait été subtilisé, pour d'autres des militaires allemands étaient en cause, pour d'autres enfin mon prédécesseur rapatrié avait été arrêté en France et aurait été interné en Allemagne. J'affirme de tout le poids de mon autorité que ces bruits sont absolument faux et dénués de tout fondement. Si le chef français de distribution de la Croix-Rouge a fait il y a quelques semaines un séjour de 21 jours en prison le motif était tout autre que celui qui a été pensé par beaucoup et doit être recherché uniquement dans les raisons d'ordre personnel et ne présentant aucuns rapports avec ses fonctions au Stalag.

40 P 1097 R5 B Sup.

Les vivres de la Croix-Rouge sont soumis à un sérieux contrôle émanant tant des services allemands du Stalag qui ont également leur responsabilité en jeu, que de la délégation de Berlin des services diplomatiques des prisonniers de guerre à laquelle nous envoyons bi-mensuellement un état de réception, répartitions et stocks. Ces états qui correspondent aux bordereaux signés par les hommes de confiance des Kommandos sont, comme toute la correspondance, à la disposition de tous.

La divulgation de ces rumeurs entâche l'honneur de certains d'entre nous. Je tiens à faire savoir à tous que le premier d'entre vous qui se fera circuler de tels bruits qui ne sera signalé, sera l'objet de poursuites devant les autorités de justice militaire allemandes, tout comme il pourrait en être en France pour diffamation.

Au sujet des distributions de vivres de la Croix-Rouge, je prie les hommes de confiance des Kommandos de bien vouloir mettre en application les nouveaux principes suivants:

1:- Contrairement aux ordres précédents, les hommes de confiance des Kommandos ne feront plus connaître leurs changements d'effectif qui nous sont maintenant communiqués bi-mensuellement par les Compagnies.

2:- Pour effectuer la distribution de Croix-Rouge dans leur Kommando, les hommes de confiance observeront à partir du 1er janvier 1943, les prescriptions suivantes:

a) Tous les hommes présents lors de la distribution participent à cette dernière.

b) Les portions en trop seront gardées par l'Homme de confiance jusqu'à la distribution suivante.

c) La distribution suivante étant faite, l'homme de confiance répartira les portions en trop de la distribution précédente qui seraient encore disponibles entre les nécessiteux du Kommando. Et ainsi de suite.

3:- L'homme de confiance affichera le bordereau dans le Kommando pendant deux ou trois jours suivant la perception, puis gardera ce bordereau dans ses archives.

4:- Outre la signature, l'Homme de confiance, ou son représentant, le cas échéant, indiquera sur les bordereaux son nom, son grade et son matricule de prisonnier.

5:- Les réclamations, s'il y a lieu, devront toujours être adressées par l'intermédiaire de l'Homme de confiance général du Stalag, à l'adjudant-Chef Dautrey, chef des services de la Croix-Rouge.

Il est rappelé pour mémoire, que les hommes hospitalisés dans les hôpitaux de Düsseldorf-Garresheim, Duisburg-Berg et Siegburg, reçoivent leurs parts de vivres de la Croix-Rouge directement par les soins du service de la Croix-Rouge du Stalag.

SANITAIRES:- Outre les quelques sanitaires reconnus par les autorités allemandes du Stalag, un certain nombre de sanitaires a été avisé que le "Duplicatum Officiel", établi par le service de santé de Paris avait été transmis aux Autorités allemandes de l'O.K.W. à Paris.

Je suis avisé par la Délégation de Berlin des Services diplomatiques des prisonniers de guerre, que le rôle des organes français est alors, sur le plan individuel, terminé et qu'aucune autre démarche n'est à faire, ni par le prisonnier, ni par sa famille.

L'O.K.W. vérifie les "duplicata"; cette vérification est assez longue. Par ailleurs des causes qui nous dépassent ont suspendu tout rapatriement. La délégation vient émanant d'être récemment avisée que, dès qu'un transport de rapatriement de personnel sanitaire français sera à nouveau possible, les Camps recevront des listes nominatives des sanitaires reconnus comme tels. Les camps se réserveront alors le droit de conserver les sanitaires qui lui sont nécessaires pour assurer les besoins du service médical, "en principe les plus jeunes et les moins chargés de famille".

Les autorités allemandes traitent donc la question dans son ensemble et ont invité les services français à ne pas leur soumettre de cas individuels.

Il est donc inutile de présenter à l'Homme de Confiance du Stalag ou aux services diplomatiques des prisonniers de guerre une réclamation quelconque d'ordre individuel; aucune satisfaction ne pourra y être donnée.

J'ajoute pour terminer que les autorités allemandes du Stalag VI J n'ont reçu de l'O.K.W. aucune liste des sanitaires du Stalag reconnus comme tels.

JOURNAUX;- A compter du 1er mars 1943, les envois aux Kommandos, des journaux: L'ECHO DE NANCY, PARIS-SOIR, LE MATIN, LA GERBE, et L'ILLUSTRATION dont le Stalag lui même payait massivement les abonnements, seront suspendus.

Par contre, à compter de 1er mars 1943, il sera possible à tous de s'abonner individuellement à l'un ou à plusieurs des journaux dont vous trouverez la liste ci-dessus. Un service spécial va être créé au Stalag, qui aura pour objet de recueillir les abonnements et de transmettre les journaux aux abonnés respectifs.

Les Hommes de confiance des Kommandos voudront donc bien:

1: Dresser une liste des demandes d'abonnements comme suit:

KOMMANDO No.	NOM.	PRENOM	No Matricule	JOURNAL	MONTANT PAYE
				(groupé par titres)	(en face de chaque no.)
!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!

2: Recueillir le montant de ces abonnements.

3: M'adresser au plus tôt le montant de ces abonnements et la liste des demandes d'abonnements dont l'Homme de Confiance gardera une copie qui lui permettra de faire la distribution des journaux à leur arrivée.

Ces abonnements sont prévus pour trois mois. Ils seront renouvelables chaque trimestre. Nous n'accepterons pour chaque kommando qu'UNE LISTE D'ABONNEMENTS PAR TRIMESTRE.

Les listes d'abonnements doivent nous être adressées avant le 7 du mois précédant la fin de l'abonnement trimestriel (7 février, 7 mai, 7 août et 7 novembre, (et pour la première fois, 1 pour le 7 février 1943)).

Les paquets de journaux destinés au Kommando seront adressés dans les sacs de colis et il sera procédé à la distribution des journaux par l'homme de confiance à l'aide du double de la liste d'abonnements qu'il nous aura envoyée.

Chaque camarade, abonné, lorsqu'il changera de kommando, devra nous faire parvenir immédiatement son changement d'adresse par l'homme de confiance du nouveau kommando.

Lorsqu'un abonné aura quitté son kommando, les journaux qui lui sont destinés devront être retournés immédiatement au Stalag en utilisant le retour des sacs postaux.

Toute correspondance ou envoi d'argent devra être adressé à l'homme de confiance général du stalag en mentionnant "Service des Journaux". Dès réception de l'argent, une quittance sera retournée au kommando.

LISTE DES JOURNAUX AUTORISES, et MONTANT DE L'ABONNEMENT TRIMESTRIEL:

ECHO DE NANCY.....RM	4,30	LA GERBE.....RM:	1,40
PARIS-SOIR.....	4,30	L'ILLUSTRATION.....	4,85
LE MATIN.....	4,30	LA SEMAINE.....	2,10
L'OEUVRE.....	4,30	LA TERRE FRANCAISE....	2,50 1,80
LE PETIT PARISIEN.....	4,30	LE JOURNAL OFFICIEL...	7,50
L'AUTO.....	4,30	LA PETITE GIRONDE.....	4,30
OUEST-ECLAIR.....	4,30		
LE JOURNAL DE ROUEN.....	4,30		
LE GRAND ECHO DU NORD...	4,30		

Editions locales de l'Ouest-Eclair: Rennes, Vannes, Vohdée, Nantes, Quimper, Saint-Brieux.

(J'attire spécialement l'attention des camarades qui appartenaient jusqu'au 10 décembre au Stalag VI F aujourd'hui rattaché au Stalag VI J sur le fait que pour certains dont les abonnements se terminaient au 31 décembre 1942 et au 31 janvier 1943, un vide va se produire dans la livraison de journaux qui leur était faite. Le système des abonnements individuels ne fonctionnait pas auparavant au Stalag VI J, et il ne nous est malheureusement pas possible d'y remédier).

RADIO-PARIS serait heureux de recevoir des oeuvres de prisonniers écrites ou composées en captivité: Chansons, sketches, pièces de théâtre, revues, fantaisies qui pourraient être interprétées à la radio et passer dans les émissions.

Les camarades qui auraient composé des oeuvres quelconques et qui désireraient les voir divulguer par la voie de la radio sont priés de ne les faire parvenir. Je les transmettrai à Radio-Paris.

L'OFLAG VI D qui patronne déjà le Stalag VI J grâce à l'envoi d'importantes secours mensuels destinés aux familles des prisonniers nécessiteux, organise dans le courant du mois de février 1943, une semaine familiale. Outre une exposition, aura lieu, en clôture, une vente aux enchères de travaux effectués par des prisonniers: Dessins, ouvrages sur bois, reliures, jouets enfantins. Le bénéfice de cette oeuvre sera entièrement réservé aux familles nécessiteuses des prisonniers des trois Stalag filleuls de l'Oflag VI D dont le Stalag VI J, par suite du rattachement du Stalag VI F, est le plus important.

Il est nécessaire que la participation de notre Stalag à cette oeuvre soit très importante et j'engage vivement les artistes et les artisans à m'envoyer aussitôt que possible, (et pour le 25 janvier au plus tard) leurs oeuvres que je transmettrai directement à Monsieur le Colonel MEUNIER, chef français de l'Oflag VI D. Grâce à vos travaux et à l'entreprise de MM. les officiers de l'Oflag VI D, de nombreuses familles nécessiteuses de camarades pourront être efficacement secourues. Pensez-y et manifestez une fois de plus votre esprit de solidarité. Je vous en remercie à l'avance.

POSTE: Il ne m'est pas possible de donner un renseignement quelconque sur l'acheminement des lettres en Afrique. Ces lettres sont toujours transmises en France par le Stalag. Je ne puis dire si il existe actuellement un moyen de liaison et d'acheminement de France en Afrique.

Pour éviter la non-transmission en France des étiquettes-colis, je recommande à tous, principalement aux camarades des kommandos qui appartenaient antérieurement au Stalag VI F, de ne pas écrire à l'intérieur de leurs étiquettes-colis

Pour faciliter la marche des services de la poste-lettres, je recommande également aux camarades appartenant à des kommandos de l'ex VI F, de bien vouloir mentionner sur les lettres, cartes et étiquettes qu'ils envoient le numéro de leur kommando suivi de la lettre "F" (tant sur la partie destinée au correspondant que sur la feuille retour). Les hommes de confiance des kommandos sont également priés de préparer les envois de courrier faits au Stalag en les classant, non par numéros matricules, mais par catégories (lettres, cartes, étiquettes, accusés de réception de colis) en indiquant le nombre global pour le kommando, de chaque catégorie.

Certains camarades se plaignent actuellement de ne pas recevoir, ou de recevoir très irrégulièrement des nouvelles de leurs correspondants. Je leur recommande une fois de plus de veiller à ne pas écrire entre les lignes, ajouter des lignes, faire des grattages et surcharges. De nombreuses lettres sont en effet, tant au départ qu'à l'arrivée de France, mises au rebut par les services de la censure pour l'une quelconque de ces raisons. Avisez vos correspondants. C'est dans votre intérêt.

RELEVE: Les camarades se trouvant dans l'une des situations de prisonniers civils de 1914-1918 ou de pupilles de la Nation sont avisés que rien de spécial n'est prévu pour eux dans la "Relève". Seule une priorité leur est réservée, à égalité de situation, dans la mesure où nous pouvons, le cas échéant, présenter le cas aux autorités allemandes du Stalag qui restent seules juges

DECES: Lorsque un décès se produit dans un kommando, l'homme de confiance est prié de nous le signaler immédiatement en nous faisant connaître immédiatement les nom, prénoms, matricule, âge, grade, unité, domicile, situation de famille, circonstances du décès, et si possible, l'emplacement de la tombe (Cimetière et Numéro de la tombe).

COLIS DE NOEL: Les hommes de confiance des kommandos qui n'ont jamais cessé d'appartenir au Stalag VI J - (Les kommandos de l'Ex-Stalag VI F ne sont pas en cause) - sont priés de n'adresser à

la date du 15 janvier l'état des colis de Noel retenus au Kommando comme étant arrivés en double ou en triple ainsi que les noms, prénoms et matricules des camarades n'ayant reçu aucun colis de Noel. Les services du général BESSON m'ont en effet adressé 813 colis dont je ferai alors la répartition.

Un certain nombre de prisonniers ne recevront pas de colis de Noel, étant donné le nombre restreint dont je dispose; leurs familles sont seules responsables, ne s'étant pas adressées en temps utile aux Comités locaux intéressés. A titre d'exemple, je puis donner le comité de Boulogne sur mer qui, à la date limite, comptait 250 inscriptions, alors qu'il aurait dû en recevoir plus de 1200.

COURRIER HOMME DE CONFIANCE: Je confirme encore à certains qu'il est utile de diviser par service et question le courrier que vous m'adressez. Il en résultera pour vous une réponse plus rapide, ou une solution plus prompte, et vous faciliterez notre tâche.

OFFICIER-CONSEIL: Le capitaine MECHET, nouvel officier-conseil du Wehrkreis VI séjournera au Stalag VI J du 19 janvier au 15 février.

COLIS POUR NECESSITEUX: Les principales ressources des colis que nous avons la bonne fortune de pouvoir faire parvenir aux camarades déshérités de Stalag nous étaient fournies par des œuvres de l'Afrique du Nord. Nous ne devons malheureusement plus compter sur ces sources. Je recommande donc une fois de plus aux nécessiteux de s'adresser au comité de secours de la localité à laquelle ils appartiennent, en leur envoyant une carte exposant leur situation. Il est probable que ce sera la seule source sur laquelle ils devront désormais compter. Il est par ailleurs désormais inutile, étant donné les instructions que nous avons reçues de France, de nous transmettre des étiquettes-colis.

AUX KOMMANDOS DE L'EX-STALAG VI F- Un certain nombre de difficultés résultait résultant du rattachement de vos kommandos au Stalag VI J dont l'organisation est ici très différente dans tous les domaines de celle du VI F, vont surgir dans de très nombreux domaines.

Nous savons que nous recevrons pendant les quelques semaines de transition, de très nombreuses réclamations car vous aurez lieu d'être mécontents sur de nombreux points.

Soyez assurés que nous emploierons tous nos efforts à les aplanir et à obtenir le maximum de satisfactions possible, et n'hésitez pas à faire appel à nous.

ASSOCIATION D'ENTRAIDE: Les camarades qui cotisaient à l'association d'entraide du Stalag VI peuvent dès le premier janvier 1943, souscrire à l'association d'entraide du Stalag VI J qui est absolument identique. Un exemplaire des statuts, actuellement à l'impression sera communiqué dans peu de temps à chaque kommando de l'ex-Stalag VI F. Les hommes de confiance voudront bien nous faire connaître, en envoyant les 50 pfennigs de cotisation mensuelle, les noms, prénoms et matricules des cotisants. Une carte de membre de l'Association d'entraide du Stalag VI J leur sera envoyée. Aucun droit d'inscription nouvelle n'est à verser.

ACTIVITE DE L'ASSOCIATION D'ENTRAIDE DU STALAG: Au cours des mois de novembre et de décembre 1942, 241.860 francs ont été versés en secours, à savoir:

- 1: Secours en France aux familles nécessiteuses:
 - 7 secours de 1500 francs, 58 secours de 1000 francs, 53 secours de 800 francs, 97 secours de 600 francs, 43 secours de 500 francs, 2 secours de 400 francs, soit: 191.400 francs.
- 2: Secours aux familles de camarades décédés (Fonds de l'Oflag VID)
 - 2 secours de 3000 francs, 13 secours de 2000 francs, 2 secours de 1000 francs, soit: 36.000 francs.
- 3: Secours directs aux camarades de Stalag: 104 camarades secourus, soit 14.460 francs. Total: 241.860 francs.

En outre, par notre intermédiaire, 14.742 francs, produit de collectes ont été envoyés à 4 familles pour le compte des kdos 146, 860, 315, et 343.

Indiquons d'autre part que depuis la formation,

1:- 325.600 francs ont été distribués à 274 familles, dont 77 ont été secourues deux fois et 28 ont été secourues trois fois.

2:- 58.920 francs ont été distribués à 476 camarades du stalag.

3:- 9.540 francs ont été utilisés, avant l'interdiction des Amitiés Africaines, pour l'envoi de colis gratuits à des camarades déshérités.

Enfin, dans le rapport envoyé aux kommandos relativement au compte-rendu de l'assemblée générale de l'association d'entraide qui a eu lieu au Stalag le 11 décembre dernier, il a été oublié de mentionner l'élection de CHABAUT Albert en qualité de commissaire aux comptes adjoint, en remplacement de Jean DUVAL libéré, à l'unanimité moins une voix.

HOMMES DE CONFIANCE DES KOMMANDOS, envoyez-moi rapidement vos noms, prénoms, matricules, grade et les renseignements concernant votre adjoint, afin de mettre mon contrôle à jour.

COLIS DE NECESSITEUX ADOPTES PAR LA FRATERNITE DE GUERRE:

Suivant des instructions reçues du comité central d'assistance à Paris, tous les prisonniers nécessiteux adoptés par l'œuvre des Amitiés franco-marocaines doivent désormais envoyer leurs étiquettes à leur famille en France, s'ils en ont une, ou au comité local dont ils dépendent.

POSTE-LETTRES : Si vous tenez à la célérité du courrier:

1: A TOUT CHANGEMENT DE KOMMANDO, réclamez le double de la carte rouge qui permet de mettre le fichier à jour. Les Hommes de confiance voudront bien veiller eux-mêmes à ce que cette carte rouge soit établie et envoyée.

2: N'OUBLIEZ PAS d'inscrire sur chaque lettre et à chacun des 2 emplacements indiqués, le numéro de votre kommando. (Recommandation essentielle).

3: N'OUBLIEZ PAS de barrer une des deux mentions : "Zone occupée" ou "Zone libre" si votre lettre part en France. (Prescription très valable). Si votre lettre est destinée à tout autre pays, (Allemagne, Belgique, etc... vous devez barrer toute la grille).

Il est rappelé aux hommes de confiance que le courrier doit parvenir au P.U. classé en lettres, cartes et étiquettes, accusés de réception, chacune de ces catégories comptées à part, et le total indiqué sur l'enveloppe..

Les camarades du VI F voudront bien se conformer à ces prescriptions et continuer à marquer sur chacun des feuillets de la lettre ou de la carte, le gros point noir qui permet de les identifier.

4: Veillez à ce que votre adresse soit complète. Combien de lettres sont retrouvées où manquent l'indication de la rue pour les grandes villes, ou même le lieu de destination!.....

ADJOINTS DE P.T.T. Les camarades membres de l'administration des P.T.T. sont priés de se faire connaître et de se mettre en relations avec Monsieur SICARD 3513 VI J, Kdon 705, représentant officiel de cette administration au Stalag.

Ainsi que je vous l'ai fait savoir, vous allez pouvoir vous abonner individuellement à des journaux à compter du 1er Mars.

Jusqu'ici les anciens kommandos du Stalag VI J recevaient régulièrement certains journaux français: (Le Matin, Paris-Scir, L'Echo de Nancy, La Gerbe, L'Illustration) dont les abonnements globaux étaient payés par l'Administration du Stalag. Le Stalag VI J était un des rares Stalags où une telle mesure existait et nous devons en remercier les autorités allemandes.

Il en était de même de notre journal de camp: "Le Nouvelliste" pour lequel le Stalag lui-même assumait le paiement des frais. Il est peut-être utile que je vous fasse savoir, pour comprendre l'ampleur du geste des autorités allemandes qui auraient très bien pu s'en dispenser, que chacun des numéros de notre journal, tiré à 3.500 exemplaires revient actuellement, avec la nouvelle présentation, à 0,60 mark pièce, (ce prix devant devenir

dégressif avec l'importance du tirage qui, en raison du rattachement du Stalag VI F, va augmenter.

Certains d'entre vous penseront que ces avantages étaient un dû. Ils se trompent, et je les prie de bien vouloir considérer ce qui se passe, depuis l'origine, dans les autres Stalags.

A la suite d'ordres, émanant de l'autorité supérieure allemande, il n'est plus possible au Stalag, qui le regrette vivement, d'ailleurs, croyez-le bien, d'assumer le paiement de ces frais à compter du 1er janvier.

Il eût été possible d'adopter alors la solution la plus brutale: supprimer tout envoi de journaux et suspendre la parution du Nouvelliste. En accord avec les autorités allemandes et avec Monsieur le Capitaine chargé des loisirs, nous n'avons pas voulu nous y arrêter.

La suppression des envois de journaux français permis grâce aux abonnements massifs payés par le Stalag, a trouvé son palliatif dans la création, à compter du premier mars, d'un service d'abonnements individuels qui a l'avantage de voir augmenter le choix des journaux et de permettre à chacun de recevoir des nouvelles régionales. Pendant les mois de janvier et de février nécessaires pour organiser le nouveau service, recueillir les abonnements et les transmettre, nous risquions néanmoins, de ne plus recevoir de nouvelles de France.

Nous avons donc décidé de continuer l'abonnement global qui était pris par le Stalag et d'en faire assumer le paiement par tous les prisonniers français du Stalag (Les kommandos du VI F ne sont pas compris dans cette mesure).

Cette dépense est relativement faible; pour chacun des mois de janvier et de février, elle sera de 20 pfennig par homme, par mois.

Nous ne pouvions également arrêter la parution de notre journal de camp, "Le Nouvelliste". L'existence de notre organe mensuel est nécessaire. Elle permet de rester en liaison avec vous tous par un moyen autre que les circulaires qui, comme la présente, ne sont pas réglementaires et ne sont permises, il faut le constater une fois de plus, que grâce à la grande compréhension des autorités allemandes de notre Stalag VI J. Il ne pouvait pas disparaître. Mais nous devons dès maintenant assurer nous-mêmes les frais d'impression. Ces frais pris sur l'universalité des prisonniers du Stalag, sont minimes. Ils s'élèvent à 10 pfennig par homme et par mois. Tous les prisonniers français et belges du nouveau Stalag VI J (y compris donc, les kommandos venant du Stalag VI F) seront atteints par cette mesure.

La retenue de ces sommes aurait pu se faire par la Trésorerie du Stalag sur le montant des salaires mensuels qui vous sont attribués. De grosses difficultés empêchent l'adoption de cette solution qui ne nous plaisait pas, d'ailleurs, car, pour nous elle présentait le désavantage de vous placer devant un fait accompli et de vous forcer la main.

Nous avons donc décidé de faire appel directement à vous, en vous demandant de nous verser directement la somme demandée. Je sais que les récriminations seront nombreuses. Je vous demande de nous faire confiance dans les solutions que nous avons adoptées dans l'intérêt de l'ensemble du Stalag.

Les hommes de confiance sont donc chargés par mes soins, en vertu de la présente note, de recueillir les "subventions" que vous leur verserez tous, destinées à assurer la continuation de la livraison des journaux et de la parution du Nouvelliste. Ils n'adresseront les sommes recueillies (dont le service allemand des loisirs aura un contrôle) que je verserai à un compte spécial de la trésorerie du stalag destiné à cet effet.

Les sommes à verser sont les suivantes:

1: Anciens kommandos du Stalag VI F. - Par homme:

A) Janvier:	Journaux de janvier.....	RM: 0,20 Pf.
	Nouvelliste de Janvier.....	0,10
	Ensemble.....	0,30 Pf.
B) Février:	Journaux de février.....	0,20 Pf.
	Nouvelliste de février.....	0,10
	Ensemble.....	0,30 Pf.
C) Mars et autres mois:	Nouvelliste du Mois.....	0,10 Pf.

2: Kommandos du Stalag VI F rattachés au Stalag VI J. Par Honre :

Chaque mois, pour le Nouvelliste du Mois.....RM: 0,10 Pf.

En se conformant aux prescriptions ci-dessus, les prisonniers belges (tant ceux qui dépendaient antérieurement du VI J que des Kdos du VI F rattachés au VI J) peuvent s'abonner individuellement, trimestriellement aux journaux suivants:

- Le Pays Réel....Par trimestre:6,10 RM. Le Scir:.....6,10
- SPORTS.....:6,10 Gazette de Charleroi: 5,55.
- La Terre Wallonne.....:2,00 RM par trimestre.

Les demandes d'abonnements et envois d'argent devront être adressés à l'Homme de confiance principal belge du Stalag VI J (dont l'Homme de confiance français tient actuellement provisoirement la place par intérim).

Tous les hommes présents au kommando le dernier jour du mois devront s'acquitter de la modeste participation qui leur est demandée.

Je sais bien, et je le répète pour terminer, que la solution adoptée, bien qu'à regret d'ailleurs, sera vivement critiquée et nous attirera de nombreuses récriminations. Dans le pire, nous avons adopté la meilleure, et je vous prie de penser encore une fois au fait que vous avez profité (et profitiez encore dans beaucoup d'autres domaines tels celui des Loisirs) de bienfaits qui, dans les autres stalags n'existent pas du tout ou sur une échelle beaucoup plus réduite.

J'espère que cet appel ne sera pas vain et que vous nous permettrez ainsi de régler dans les meilleures conditions une question délicate. A l'avance, je vous remercie de l'effort que vous accomplirez pour réduire notre tâche dont vous ne soupçonnez pas toujours les difficultés.

BELGES.- Les H. de C. des Kdos, ou se trouvent des Belges isolés sont priés de ne communiquer les nom, prénoms et matricules de ces Belges. RELEVÉ, EX-Kdos du VI.F. Les H. de C. qui n'auraient pas encore envoyé les états déjà demandés, relatifs aux situations susceptibles de pouvoir bénéficier de la relève, sont priés de ne faire parvenir ces renseignements de toute urgence.

TRAVAIL DES FEMMES DE P.G. EN ALLEMAGNE.- De nombreuses demandes de renseignements ne parviennent à ce sujet. La Délégation de Berlin n'a fait savoir qu'elle n'avait encore reçu aucune instruction sur ce point. Dès réception elle ne les transmettra. Par ailleurs les autorités militaires allemandes du Stalag, ne peuvent fournir aucun renseignement.

MUTUELLE DU STALAG VI.J.- Les cartes délivrées en 42, ne seront pas remplacées. Les anciennes cartes continueront à être utilisées: les cases existant au dos et qui portent l'indication du paiement mensuel, doivent, normale ont comporter suffisamment de place pour qu'il soit possible d'y indiquer les paiements de 43. Au cas où cette manière de procéder serait impossible, les H de C. sont priés de coller une bande de papier qui permettra de porter les cotisations de 43. Les cartes en très mauvais état seront renvoyées au Trésorier pour remplacement. Les cartes délivrées au VI.F. seront remplacées au cours du trimestre. Elles portent un numéro différent de celui donné au VI.J.

Les H. de C. sont, a nouveau, instamment priés d'indiquer sur leurs états de paiement mensuel des cotisations, le numéro des cartes, le nom, la somme versée par chaque adhérent. Ils sont également priés d'indiquer sur ces états les mutations (arrivées ou départs) qui se produisent dans leur Kommando, avec indication, si possible, du numéro du Kommando de destination ou d'origine de chaque camarade.

Le Trésorier J. Paulnier

Après avoir lu cette circulaire, donnez en connaissance à vos camarades du Kommando, puis classez là dans vos archives.

Le M. des L. Robert HOUBART
Homme de Confiance Général du Stalag VI.J.

(Circulaire N. 69 en date du 19/1/43

